



DOU LOÏSE NAIK

MONTE

Destruction de ruches : le syndicat d'apiculture 2B condamne fermement « cet acte odieux »

Récemment, Alain Valentini, apiculteur professionnel à Monte, a fait une terrible découverte sur son exploitation : 140 ruches ont été décimées par un produit insecticide. L'apiculteur a immédiatement fait appel aux services vétérinaires pour réaliser des prélèvements, afin de connaître la substance qui a empoisonné ses abeilles. Il a également déposé une plainte en gendarmerie (voir notre édition de mardi).

Face à cet acte de malveillance, le syndicat d'apiculture de Haute-Corse « condamne fermement le vandalisme d'un grand nombre de ruches de Monsieur Valentini à Monte.

Cet acte odieux vise à mettre en péril son droit de travail, son exploitation et son activité économique ».

« Alain Valentini est un producteur et un acteur particulièrement dynamique, apprécié du syndicat. Grâce à son énergie, il contribue grandement à faire connaître nos produits en Corse, sur le Continent et à l'international.

Nous lui offrons tout notre soutien et l'assurance de toute notre aide.

Ce qui vient de se passer est une atteinte flagrante à la biodiversité de l'île maintenue grâce à tous les producteurs de ruches.

Les apiculteurs sont touchés par les difficultés rencontrées à la suite des récentes successions dues au changement climatique qui dégrade l'environnement à grande échelle. Aujourd'hui, l'économie apicole de l'île est aussi frappée de plein fouet depuis les débuts de la crise sanitaire actuelle. »